



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 132523

Texte de la question

M. Guy Lefrand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'absence d'enseignement informatique avant le baccalauréat. Aujourd'hui, alors que de nombreuses filières universitaires proposent un enseignement en informatique poussé, les étudiants ne bénéficient d'aucune formation dans cette matière. Il apparaît indispensable de créer une branche du baccalauréat spécialisée en informatique. Mais aussi, d'envisager l'instauration d'une branche universitaire dédiée au génie informatique. Actuellement, l'enseignement de l'informatique au cours des études supérieures est accroché à l'électronique. Or l'informatique peut avoir des répercussions sur d'autres domaines que l'électronique. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui fournir des éléments de réponse concernant la création de branches dédiées à l'enseignement de l'informatique.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lefrand](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132523

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3455

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)